



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 23 novembre 2021, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-211123-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 1 de l'annexe III-C de la *Charte de la Ville de Longueuil*, la greffière préside la séance.

Elle constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-211123-1.2

DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL (SD-2021-0998)

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner Mme Reine Bombo-Allara, présidente du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-1.3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reporté CO-211123-1.4**RÉSOLUTION CO-211005-6.11, INTITULÉE ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-119 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - VETO**Proposition principale

Considérant que la résolution CO-211005-6.11, intitulée *Adjudication du contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine et affectation d'une somme en provenance du fonds de développement immobilier*, a été adoptée par le conseil ordinaire lors de sa séance tenue 5 octobre 2021;

Considérant que le 7 octobre 2021 la Ville était informée que le programme d'aide financière ClimatSol - Plus Volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques était suspendu jusqu'à nouvel ordre par le Bureau du ministre;

Considérant que le 9 octobre 2021 la mairesse Sylvie Parent a avisé la greffière qu'elle n'approuvait pas (veto) la résolution CO-211005-6.11;

Considérant que la greffière doit alors de nouveau soumettre cette résolution au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

Il est proposé d'approuver la résolution CO-211005-6.11, intitulée *Adjudication du contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine et affectation d'une somme en provenance du fonds de développement immobilier*, reproduite ci-dessous :

CO-211005-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-119 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2021-2970)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, au plus bas soumissionnaire conforme, L.A. Hebert ltée, pour un montant estimé à 5 111 673,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter une somme de 4 781 546 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

Proposition technique de reporter l'étude de la proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, de reporter l'étude de la proposition principale au conseil ordinaire du 14 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-1.5**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Diane Beaucage dépose un document concernant l'organisme AgriPoule.

Des documents transmis par Mme Anne-Marie Meunier concernant la réduction de gaz à effet de serre, l'ajout de produits d'hygiène féminine réutilisables au programme de couches lavables et la réutilisation de bouteilles de plastique, sont déposés.

Des documents transmis par M. Jacques Benoit concernant le réchauffement climatique, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Josée Bouthillette concernant l'aménagement urbain, sont déposés.

CO-211123-1.6**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 OCTOBRE 2021 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2021 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-1.7**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 7 OCTOBRE 2021 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 7 octobre 2021 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-211123-2.1**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION LOISIRS, SPORTS, CULTURE, PATRIMOINE ET VIE COMMUNAUTAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2021 (SD-2021-2830)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission loisirs, sports, culture, patrimoine et vie communautaire tenue le 3 septembre 2021.

CO-211123-2.2**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1158 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1094 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES, DRESSÉ PAR L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE LE 21 SEPTEMBRE 2021 (SD-2021-2933)**

Il est procédé au dépôt d'un procès-verbal de correction du *Règlement CO-2021-1158 modifiant le Règlement CO-2020-1094 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques*, dressé par l'assistante-greffière le 21 septembre 2021.

CO-211123-2.3**APPUI AU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT QUANT À SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (SD-2021-2962)**

Il est proposé :

1° d'appuyer le projet du cégep Édouard-Montpetit pour son projet de réfection de la piscine de son centre sportif afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur*;

2° de s'engager à maintenir une entente de service avec le cégep Édouard-Montpetit pour l'utilisation de cette piscine intérieure afin qu'elle demeure accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 1ER SEPTEMBRE 2021 (SD-2021-3079)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 1^{er} septembre 2021.

CO-211123-2.5**ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU SERVICE CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (SD-2021-3176)**

Il est proposé d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec et au service Carrefour du capital humain, pour l'année 2022, et d'autoriser à ces fins une dépense n'excédant pas 199 788,44 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.6**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LES CONSEILLERS MM. JACQUES LEMIRE, JACQUES E. POITRAS ET JEAN-FRANÇOIS BOIVIN À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021 CONCERNANT L'ABROGATION DE LA RÉOLUTION CO-210420-8.19 INTITULÉE ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1150 SUR LES NUISANCES (SD-2021-3192)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par les conseillers MM. Jacques Lemire, Jacques E. Poitras et Jean-François Boivin à la séance du conseil ordinaire du 5 octobre 2021 concernant l'abrogation de la résolution CO-210420-8.19 intitulée *Adoption du Règlement CO-2021-1150 sur les nuisances*.

CO-211123-2.7

Retiré

PROPOSITION DES CONSEILLERS MM. JACQUES LEMIRE, JACQUES E. POITRAS ET JEAN-FRANÇOIS BOIVIN DEMANDANT AU CONSEIL D'ABROGER LA RÉOLUTION CO-210420-8.19 INTITULÉE ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1150 SUR LES NUISANCES

Proposition principale

CONSIDÉRANT qu'un pourvoi en contrôle judiciaire a été déposé le 20 avril 2021 contre la Ville de Longueuil pour le Règlement CO-2021-1150;

CONSIDÉRANT que lors du vote du 20 avril 2021 sur l'adoption du Règlement CO-2021-1150, les élus de l'arrondissement Saint-Hubert et Greenfield Park ont voté contre à l'unanimité;

CONSIDÉRANT que lors du vote du 20 avril 2021 sur l'adoption du Règlement CO-2021-1150, seuls des élus du Vieux-Longueuil ont voté en faveur d'interdire les feux extérieurs;

CONSIDÉRANT que les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert avaient des dispositions encadrant les feux extérieurs dans leur règlement sur les nuisances qui ont été abrogées par le Règlement CO-2021-1150;

CONSIDÉRANT que la pétition pour le maintien des feux des foyers extérieurs sur change.org a récolté 12 773 appuis de citoyens;

CONSIDÉRANT qu'un acte d'intervention volontaire a été mis en ligne le 6 mai 2021 par des citoyens et que dans les 12 jours suivants, plus de 1000 demandes d'acte d'intervention ont été complétées;

CONSIDÉRANT que chaque arrondissement ne possède pas la même géographie, grandeur de terrain et densité de population;

CONSIDÉRANT que lors de la consultation publique sur les feux extérieurs de l'arrondissement de Greenfield Park, les résultats dévoilés le jour même ont démontré que 79 % des résidents de l'arrondissement de Greenfield Park sont en faveur du maintien des feux extérieurs;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élus par arrondissement ne permet pas à Saint-Hubert et Greenfield Park d'assurer le maintien des dispositions applicables dans ses champs de compétences;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des élus des arrondissements d'agir dans le meilleur intérêt des citoyens qui les ont élus et de respecter la volonté de ces derniers exprimée dans le sondage que la Ville a réalisé;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de tous les élus d'assurer la bonne gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT que les de Saint-Hubert ont adopté à l'unanimité une résolution demandant d'encadrer les feux extérieurs au bois sur le territoire de l'arrondissement;

Il est proposé de retirer la résolution CO-210420-8.19 adoptant le Règlement CO-2021-1150 interdisant les foyers extérieurs au bois et d'ajouter le règlement dans paix et nuisance de chaque arrondissement pour que le règlement des feux extérieurs au bois soit une compétence d'arrondissement.

Proposition technique de retirer le point de l'ordre du jour

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Jonathan Tabarah, propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.8

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 24 NOVEMBRE 2021 AU 31 MARS 2022 (SD-2021-2871)

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par Mme Rolande Balma, de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 24 novembre 2021 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.9

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES GRANDS PROJETS (SD-2021-1053)

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner, comme membres de la Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets, les élus énumérés ci-

dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° Susan Rasmussen
- 2° Jacques Lemire
- 3° Jonathan Tabarah
- 4° Marc-Antoine Azouz
- 5° Marjolaine Mercier
- 6° Rolande Balma

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.10

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES GRANDS PROJETS (SD-2021-1053)

CONSIDÉRANT que l'article 3 de la *Charte de la Ville de Longueuil* prévoit que le conseil peut, sur proposition du maire ou de la mairesse, désigner un membre du conseil comme président de toute commission du conseil;

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner M. Jonathan Tabarah à titre de président de la Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.11

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2021-2506)

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil ordinaire, pour l'année 2022, aux jours suivants, à compter de 19 h :

18 janvier;
15 février;
22 mars;
19 avril;
17 mai;
14 juin;
5 juillet;
23 août;
20 septembre;
18 octobre;
15 novembre;
6 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.12**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2021-1771)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner les personnes suivantes, membres du conseil d'administration de la Société de transport de Longueuil :

- 1° Mme Geneviève Héon
- 2° Mme Lysa Bélaïcha
- 3° Mme Nathalie Delisle
- 4° M. Karl Ferraro
- 5° M. Sylvain Larocque
- 6° M. Eric Normandin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.13**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-1075)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner M. Carl Lévesque, conseiller municipal, comme président du Conseil local du patrimoine pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.14**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL COMME MEMBRE ACTIF DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner M. Sylvain Larocque, conseiller municipal, à titre de membre actif du Conseil des arts de Longueuil pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.15**DÉSIGNATION DE MEMBRES ET D'UN PRÉSIDENT DU COMITÉ DE TOPONYMIE (SD-2021-0968)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah :

1° de désigner les personnes suivantes, membres du Comité de toponymie pour une période de deux ans :

- 1.1° M. Carl Lévesque, conseiller municipal;
- 1.2° Mme Nathalie Delisle, conseillère municipale;

2° de désigner M. Carl Lévesque président de ce comité pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.16

DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL (SD-2021-1096)

Il est proposé de désigner deux membres du conseil d'administration de La fête du livre et de la lecture de Longueuil, pour une période de deux ans, soit Mmes Lysa Bélaïcha et Rolande Balma, conseillères municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.17

DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RIVE ET PARCS DE LONGUEUIL

Il est proposé de désigner les personnes suivantes membres actifs de la Société Rive et Parcs de Longueuil pour un mandat de deux ans :

- 1° M. Sylvain Larocque, conseiller municipal;
- 2° M. Marc-Antoine Azouz, conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.18

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE DE LA VILLE (SD-2021-1101)

Il est proposé de désigner un membre du conseil d'administration du Théâtre de la Ville, soit M. Sylvain Larocque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-2.19

RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LA MAIRESSE, MME CATHERINE FOURNIER, CONCERNANT LA CRÉATION D'UN OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la participation publique est devenue une exigence démocratique incontournable pour les institutions démocratiques locales;

CONSIDÉRANT que la participation publique améliore la cohésion sociale, développe les capacités du public et l'aide à comprendre les enjeux, améliore la qualité des décisions, des politiques et des services par l'apport de savoirs diversifiés et crée les conditions d'émergence d'innovation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil est la seule des cinq plus grandes villes du Québec qui ne compte pas sur une expertise interne ou une structure organisée de participation publique;

CONSIDÉRANT que la population de Longueuil a une volonté claire de prendre davantage part à la prise de décisions de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que plusieurs modèles d'instances de participation publique existent ailleurs au Québec et dans le monde, et connaissent un succès important;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a le pouvoir de mettre en place une instance de participation publique indépendante et de lui confier des mandats à cet effet;

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, que :

1° le conseil de ville de Longueuil mandate le comité exécutif de la Ville de Longueuil de proposer au conseil, dans un délai de quatre mois, la création d'un office de participation publique indépendante, incluant sa structure légale, ses dispositifs de fonctionnement et autres éléments nécessaires à sa mise en place;

2° que la Commission des finances prévoie, dans le budget de la Ville pour l'année 2022 qui sera soumis au conseil, les sommes financières nécessaires au fonctionnement initial de l'office de participation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-211123-4.1

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE 2021, PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE, AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2021-2907)

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 5 618 844 \$, en provenance des revenus de l'année 2021, perçus en taxe dédiée, au financement des dépenses de divers règlements, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1° 9 070 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2012-723 ordonnant des travaux de réfection de divers bâtiments*;

2° 57 030 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2013-776 ordonnant des travaux de réfection et d'aménagement de divers parcs, espaces verts et pistes cyclables*;

3° 6 809 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-847 ordonnant des travaux de construction d'infrastructures municipales dans l'avenue des Chênes, entre la rue Saint-Thomas et l'avenue de l'Église*;

4° 132 426 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2018-1013 ordonnant des travaux de réfection de divers bâtiments municipaux et installations aquatiques*;

5° 2 670 709 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1058 ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales et de postes de pompage*;

6° 2 742 800 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1082 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.2

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU REMBOURSEMENT DU SERVICE DE LA DETTE DE DIVERS RÈGLEMENTS (SD-2021-3039)

Il est proposé d'affecter une somme n'excédant pas 5 500 000 \$, en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant*, au financement des dépenses de divers règlements d'emprunt, laquelle somme est répartie de la manière suivante :

1° 222 577 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2012-724 décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme et de la refonte des règlements d'urbanisme*;

2° 312 877 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2014-861 ordonnant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet définitif et d'un dossier d'opportunité dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité à la Place Charles-Le Moyne*;

3° 1 004 811 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2017-986 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires pour divers bâtiments municipaux*;

4° 1 419 334 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2018-1008 ordonnant des travaux de mise à niveau des sites de neiges usées et des travaux de gestion et de disposition des déblais d'excavation*;

5° 370 618 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1053 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires pour divers projets de construction, de réfection et de réaménagement d'infrastructures municipales*;

6° 1 011 711 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1072 autorisant l'acquisition de bacs roulants, de lecteurs de puces et d'un logiciel de gestion d'inventaire dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques*;

7° 1 158 072 \$ au financement des dépenses du *Règlement CO-2019-1083 ordonnant des travaux d'aménagement, de plantation et d'abattage d'arbres dans divers parcs, parcs-nature, boisés urbains, rues et espaces publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.3**APPROBATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2021 CONCERNANT LA GESTION ET L'OPÉRATION PAR LA VILLE DU STATIONNEMENT INCITATIF AMÉNAGÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE RÉGIONAL CHAMPLAIN (SD-2021-3135)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'état des résultats au 30 avril 2021 concernant la gestion et l'opération par la Ville du stationnement incitatif aménagé sur la propriété du Collège régional Champlain, à l'angle de la route 132 et du Boulevard La Fayette;

2° de reporter la perte enregistrée pour la quote-part 2020-2021 du Collège régional Champlain au montant de 18 249 \$, aux frais d'opération d'une année suivante et ainsi de suite tant et aussi longtemps qu'un surplus d'opération ne sera déclaré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 2) (SD-2021-2834)**

Il est proposé d'approuver l'entente de financement à intervenir entre la Ville et la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subventions aux municipalités (volet 2) pour une période débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant à la fin du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.5**AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RADIATION DES SOLDES DES COMPTES À RECEVOIR APPARAISSANT SUR LA LISTE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU 31 OCTOBRE 2021, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-3220)**

Il est proposé d'autoriser la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2021, préparée par la Direction des finances, au montant total de 14 452,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.6**ENTÉRINEMENT DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022 (SD-2021-2971)**

Il est proposé d'entériner la demande d'aide financière déposée le 14 octobre 2021 et modifiée le 21 octobre 2021, auprès de Zone Loisir

Montérégie inc. dans le cadre du *Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en loisir des personnes handicapées 2021-2022* pour la fourniture de services d'accompagnement auprès d'enfants à besoins particuliers dans les camps de jour estivaux et ceux des organismes partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.7

ENTÉRINEMENT DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 (SD-2021-3214)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022*, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé d'entériner la demande de soutien financier dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.8

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° des conseillers d'Action Longueuil – Équipe Sylvie Parent, datées du 9 novembre 2021;
- 2° du conseiller M. Jacques E. Poitras, datée du 12 novembre 2021;
- 3° du conseiller M. Jean-François Boivin, datée du 10 novembre 2021;
- 4° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 1er novembre 2021;
- 5° des conseillers de Longueuil Citoyen, datées du 8 novembre 2021;
- 6° de la conseillère Mme Nathalie Boisclair, datée du 9 novembre 2021;
- 7° du conseiller M. Steve Gagnon, datée du 12 novembre 2021.

CO-211123-4.9**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 (SD-2021-3120)**

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 7 juillet 2021;

Il est proposé :

1° d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel SD-2021-3120 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la Ville dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2° d'attester que la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel SD-2021-3120 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles;

3° que la Ville s'engage à :

3.1° respecter les modalités du guide précité qui s'appliquent à elle;

3.2° être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

3.3° atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

3.4° informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.10

Abrogée par
CO-220118-8.1

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022 (SD-2021-3376)

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et Zone Loisir Montérégie inc. dans le cadre du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022*, pour une période débutant le 30 juin 2021 et prenant fin le 28 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-4.11**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 25 OCTOBRE 2021, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-3281)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 octobre 2021 préparée par la Direction des finances, au montant de 514 341 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**CO-211123-5.1****DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2021-3169)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, le directeur général adjoint responsable des ressources humaines et le directeur des ressources humaines aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**CO-211123-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2021 (SD-2021-2865)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'août 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-211123-6.2**AUTORISATION DE VENDRE UN BIEN APPARTENANT À LA VILLE VIA LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2021-2943)**

Il est proposé d'autoriser la vente des biens apparaissant sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2021-2943, dont la valeur excède 10 000 \$, via le Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue entre la ville et le Centre de services partagés concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.3**ACQUISITION D'OEUVRES D'ART POUR L'ANNÉE 2021 (SD-2021-2775)**

Il est proposé de procéder à l'acquisition des oeuvres d'art incluses dans le document Acquisitions 2021 - Recommandations du comité de sélection, joint au SD-2021-2775, pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-107 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS L'ÎLOT DES ÉCUREUILS ET LE PARC CHAMPLAIN (SD-2021-2894)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-107 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans l'îlot des Écureuils et le parc Champlain, au seul soumissionnaire, lequel est conforme selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Atmosphère inc., pour un montant estimé à 160 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-117 POUR LA LOCATION DE CAMIONS DE TRANSPORT DE TYPE TRACTEUR AVEC REMORQUE 4 ESSIEUX, AVEC CHAUFFEUR, POUR LES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT DE LA NEIGE (CONTRAT 1.7) (SD-2021-2925)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-117 pour la location de camions de transport de type tracteur avec remorque 4 essieux, avec chauffeur, pour les opérations de chargement de la neige (contrat 1.7), pour une période prenant fin le 30 avril 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Pyrite secours inc., pour un montant estimé à 106 788,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-120 POUR LA LOCATION D'UN BOUTEUR AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT (SD-2021-2843)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-120 pour la location d'un boueur avec opérateur pour les opérations de déneigement, pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, JMV Environnement inc., pour un montant estimé à 205 019,97 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT GG-21-089 POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT, D'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES ORACLE (SD-2021-2949)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré la partie locale du contrat GG-21-089 pour le renouvellement du contrat de support, d'entretien et l'évolution des systèmes de gestion des bases de données Oracle, d'un an débutant à compter du 1^{er} janvier 2022, à Infrastructures technologiques Québec, pour un montant estimé à 189 188,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-21-004 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION (SD-2021-1879)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat FU-21-004 pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation, à Signalisation Kalitec inc., fournisseur unique, pour un montant estimé à 135 311,77 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 2 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.9**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-21-005 POUR LES SERVICES D'UN ACQUÉREUR POUR LE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE STATIONNEMENTS (SD-2021-2996)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'attribuer de gré à gré le contrat FU-21-005 pour les services d'un acquéreur pour le traitement des transactions par cartes de crédit pour le paiement des frais de stationnements, pour une période débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, à Corporation Solutions Moneris, fournisseur unique, pour un montant estimé à

276 119,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 30 juillet 2021.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-211123-6.10

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-179 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET D'ESPACES PUBLICS, D'ENFOUISSEMENT D'UTILITÉS PUBLICQUES ET DE FEUX DE CIRCULATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2021-3230)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 146 095,51 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-179 pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la réalisation des plans et devis pour les feux de circulation dans le cadre du projet de réfection de la place Charles-Le Moyne entre les rues Saint-Charles Ouest et Saint-Laurent Ouest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.11

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-19-021 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE PROJETS DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-3261)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 151 104,65 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-19-021 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de projets des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale au 550, rue du Parc-Industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.12

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-211123-6.13**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-099 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'ACQUÉREUR POUR LE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES (SD-2021-2995)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-099 pour la fourniture d'un service d'acquéreur pour le traitement des transactions par cartes bancaires, pour une période débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Corporation Solutions Moneris, pour un montant estimé à 295 193,20 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.14**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-103 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2021-3265)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-103 pour l'exécution de travaux d'entretien des systèmes électriques des bâtiments municipaux, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, M. Brien électrique inc., pour un montant estimé à 755 386,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.15**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-122 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'OPTIMISATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS GAÉTAN-BOUCHER ET PAYER (SD-2021-3014)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-122 pour l'exécution de travaux d'optimisation des feux de circulation à l'intersection des boulevards Gaétan-Boucher et Payer, au plus bas soumissionnaire conforme, Systèmes Urbains inc., pour un montant estimé à 206 890,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.16**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-132 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES DANS LE SECTEUR OUEST DU PARC MICHEL-CHARTRAND (CONTRAT 1) (SD-2021-3467)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adjuger le contrat APP-21-132 pour l'exécution de travaux d'abattage d'arbres dans le secteur ouest du parc Michel-Chartrand (contrat 1), au seul

soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Roger Martel inc., pour un montant estimé à 343 407,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.17

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-132 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES DANS LE SECTEUR EST DU PARC MICHEL-CHARTRAND (CONTRAT 2) (SD-2021-3482)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-132 pour l'exécution de travaux d'abattage d'arbres dans le secteur est du parc Michel-Chartrand (contrat 2), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Roger Martel inc., pour un montant estimé à 868 046,88 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-6.18

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-084 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES AUX SINISTRÉS LORS DE SINISTRES MAJEURS (SD-2021-1792)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-084 pour la fourniture de services aux sinistrés lors de sinistres majeurs, pour une période de trois ans, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour un montant estimé à 227 100 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque quitte son siège.

CO-211123-6.19

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ D'UN CONTRAT POUR LA DISTRIBUTION DE CARTES DE RAPPEL DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2021 (SD-2021-3354)

Il est proposé d'entériner l'attribution de gré à gré du contrat pour la distribution de cartes de rappel aux électeurs de la Ville, dans le cadre de l'élection générale 2021, pour un montant de 101 793,29 \$, taxes comprises, à la Société canadienne des postes, faisant affaires sous le nom Postes Canada et d'autoriser le paiement de la facture 9798738468.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque reprend son siège.

CO-211123-6.20**MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-063 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, DE CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE, D'INSTALLATION D'UNE CHAMBRE DE VANNE INTER-RÉSEAU, DE REMPLACEMENT DE VANNES DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE ET DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSEE DE LA RUE SAINT-CHARLES OUEST, ENTRE LE CHEMIN TIFFIN ET LE BOULEVARD LA FAYETTE (SD-2021-2997)**

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat APP-21-063 pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de construction de la piste cyclable, d'installation d'une chambre de vanne inter-réseau, de remplacement de vannes dans le secteur centre-ville et de réhabilitation de la chaussée de la rue Saint-Charles Ouest, entre le chemin Tiffin et le boulevard La Fayette, adjugé à Les entreprises Michaudville inc., pour un montant estimé à 146 823,08 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2021-2997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-211123-7.1****ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 2 202 653 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-2941)**

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse de RPA Longueuil Château Bellevue, S.E.C. d'acheter le lot 2 202 653 du cadastre du Québec pour un montant de 105 000 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 30 septembre 2021;

2° de retirer le lot 2 202 653, du cadastre du Québec, du domaine public de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-7.2**RÉSILIATION DU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET M. RICCARDO SCOPELLETI, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM CHAMP'S ATHLETIC'S, CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE BOUTIQUE DE SPORT DANS L'ARÉNA CYNTHIA-COULL (SD-2021-3175)**

Il est proposé de résilier le bail intervenu entre la Ville et M. Riccardo Scopelleti, faisant affaires sous le nom Champ's Athletic's, concernant l'exploitation d'une boutique de sport dans l'aréna Cynthia-Coull.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-7.3**RÉSILIATION DU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET MME DAWN RUGGIERO CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT DANS L'ARÉNA CYNTHIA-COULL (SD-2021-3209)**

Il est proposé de résilier le bail intervenu entre la Ville et Mme Dawn Ruggiero concernant l'exploitation d'un restaurant dans l'aréna Cynthia-Coull.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-211123-8.1****APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE LONGUEUIL ET LA VILLE DE BOUCHERVILLE CONCERNANT L'UTILISATION DES SITES DE NEIGES USÉES (SD-2021-2945)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Boucherville concernant l'utilisation des sites de neiges usées, pour une période prenant fin le 31 octobre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-8.2**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-2980)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement régissant la démolition d'immeubles sera présenté.

CO-211123-8.3**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-2980)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah :

1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles*;

2° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211123-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2021-2969)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats* sera présenté.

CO-211123-8.5**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1174 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2021-2969)**

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1174 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*.

CO-211123-8.6**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-2979)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine* sera présenté.

CO-211123-8.7**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-2979)**

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1175 modifiant le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*.

CO-211123-8.8

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-211123-8.9

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-211123-8.10**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2021-3492)**

M. Alvaro Cueto donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre* sera présenté.

CO-211123-8.11**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1178 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2021-3492)**

M. Alvaro Cueto procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1178 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre*.

CO-211123-8.12**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2021-3553)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus*, sera présenté.

CO-211123-8.13**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1179 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2021-3553)**

M. Marc-Antoine Azouz procède à la présentation du projet de *Règlement CO-2021-1179 modifiant le Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-211123-10.1****IMPOSITION DE CONDITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 500, RUE DU BORD-DE-L'EAU EST (SD-2021-3077)**

Il est proposé d'imposer, à toute personne qui démolit le garage détaché existant et construit un nouveau garage détaché à l'immeuble situé au 500, rue du Bord-de-l'Eau Est, les conditions suivantes :

- 1° le revêtement extérieur du garage détaché doit être entièrement composé de Canexel de couleur identique au Canexel du bâtiment principal;
- 2° les portes et fenêtres doivent être de couleur noire;
- 3° le modèle des fenêtres doit être identique aux fenêtres à battant de la maison principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-211123-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 NOVEMBRE 2021

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 novembre 2021 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1, 2.3, 2.5, 2.6 et 2.7
- 4.1 et 4.2
- 5.1
- 6.3 à 6.10
- 8.1 à 8.8, 8.11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-211123-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Jacques Lemire dépose une lettre adressée à la greffière concernant sa désignation à titre de chef de l'opposition.

CO-211123-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, de lever la séance, il est 22 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers